Tableau comparatif des différents types d'entreprises et sociétés

Activité commerciale ou civile				Sociétés commerciales			
TYPOLOGIE	ENTREPRISE INDIVIDUELLE	AUTO - ENTREPRENEUR	EURL (Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée)	SARL (Société à responsabilité limitée)	SASU (Société par actions simplifiées unipersonnelle)	SAS (Société par actions simplifiées)	SCI (Société civile immobilière)
Personnalité morale	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Associés	Non	Non	Oui (1 seul)	Oui (2 à 100)	Oui (1 seul)	Oui (2 et plus)	Oui (2 et plus)
Capital minimum	Pas de capital social	Pas de capital social	1 euro	1 euro	1 euro	1 euro	1 euro
Parts sociales ou actions	X	X	Parts sociales	Parts sociales	Actions	Actions	Parts sociales
Transmission des parts/actions	Х	Х	Libre (pas besoin d'agrément)	Accord des associés ¹	Libre (pas besoin d'agrément)	Libre ou clause d'agrément dans les statuts	Agrément de tous les associés ²
Frais d'enregistrement (taxe fiscale) ³	Х	Х	3%	3%	0,1%	0,1%	5%
Obligations aux dettes	Responsabilité limitée au patrimoine professionnel	Responsabilité limitée au patrimoine professionnel	Responsabilité limitée au montant des apports	Responsabilité limitée au montant des apports	Responsabilité limitée au montant des apports	Responsabilité limitée au montant des apports	Responsabilité indéfinie (engage les biens personnels)
Impôts	Impôt sur le revenu (IR)	Impôt sur le revenu (IR)	Impôt sur le revenu (IR) par défaut, possibilité de choisir l'impôt sur les sociétés (IS)	Impôt sur les sociétés (IS)	Impôt sur les sociétés (IS) Ou IR au choix au cours des 5 années d'existence	Impôt sur les sociétés (IS)	Impôt sur les sociétés (IS)
Coût lors la création ⁴	Entre 25,34 € et 45€	0€	Entre 190 € et 198€	Entre 190 € et 198€	Entre 334€ et 341€	Entre 334€ et 341€	Entre 190 € et 198€

¹ Consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales (ou majorité plus forte si prévue dans les statuts) Libre pour associé ou héritier ou clause d'agrément dans les statuts.

²ou autre majorité prévue dans les statuts

³Lorsque vous cédez un droit social, vous devez obligatoirement le déclarer aux impôts, on parle d'enregistrement, lesquels sont soumis à des frais fiscaux

⁴immatriculation et publication dans un journal d'annonce légale

STATUT SOCIAL ET FISCAL DES DIRIGEANTS DE SOCIETE

TYPOLOGIE	ENTREPRISE INDIVIDUELLE	AUTO- ENTREPRENEUR	EURL	SARL	SASU	SAS	SCI
Dirigeant	х	x	Gérant	Gérant	Président	Président et Directeur général	Gérant
Age minimum	16 ans	16 ans	16 ans	16 ans ¹	16 ans ²	16 ans	16 ans
Rémunération : décision	Librement fixée par l'entrepreneur	Librement fixée par l'auto-entrepreneur	Librement fixée par le gérant	Fixée dans les statuts ou décision collective	Librement fixée par le président	Fixée dans les statuts ou convention collective	Fonctions exercées gratuitement si aucune convention ne prévoit le contraire. ³
Rémunération : Modalité	Fixe ou variable ⁴	Fixe ou variable	Fixe ou variable	Fixe Variable Mixte ⁵	Fixe Variable Mixte	Fixe Variable Mixte	Fixe Variable Mixte
Impôt sur la rémunération	Impôt sur le revenu global de la société	Impôt sur le revenu global de la société	Impôt sur le revenu avec possibilité de déduction de 10% forfaitaire ou des frais professionnels réels.	Impôt sur le revenu avec possibilité de déduction de 10% forfaitaire ou des frais professionnels réels.	Impôt sur le revenu avec possibilité de déduction de 10% forfaitaire ou des frais professionnels réels.	Impôt sur le revenu avec possibilité de déduction de 10% forfaitaire ou des frais professionnels réels.	Impôt sur le revenu avec possibilité de déduction de 10% forfaitaire ou des frais professionnels réels.
Durée du mandat	x	x	Fixée dans les statuts (à défaut pour toute la durée de la société)	Fixée dans les statuts (à défaut pour toute la durée de la société)	Fixée dans les statuts (à défaut pour toute la durée de la société)	Fixée dans les statuts (à défaut pour toute la durée de la société)	Fixée dans les statuts (à défaut pour toute la durée de la société)
Responsabilité du dirigeant à l'égard des tiers	Responsabilité limitée au patrimoine professionnel	Responsabilité limitée au patrimoine professionnel	Responsabilité personnelle engagée en cas de faute incompatible avec l'exercice normal des fonctions	Responsabilité personnelle engagée en cas de faute incompatible avec l'exercice normal des fonctions	Responsabilité personnelle engagée en cas de faute incompatible avec l'exercice normal des fonctions	Responsabilité personnelle engagée en cas de faute incompatible avec l'exercice normal des fonctions	Responsabilité personnelle engagée en cas de faute incompatible avec l'exercice normal des fonctions
Révocation	х	x	À tout moment s'il existe un juste motif	À tout moment s'il existe un juste motif	À tout moment s'il existe un juste motif	À tout moment s'il existe un juste motif	À tout moment s'il existe un juste motif

- 1 Si émancipé
- 2 Avec l'autorisation des parents si non émancipé (valable seulement pour EI/AUTO ENTREPRISE/EURL/SASU)
- 3 Si les statuts ne prévoient rien, le gérant exercera gratuitement mais les associés peuvent toujours décider en cours de vie sociale de rémunérer le gérant.
- 4 Proportionnelle au chiffre d'affaires ou bénéfices
- 5 Rémunération avec une base fixe à laquelle s'ajoute une rémunération selon un objectif de chiffre d'affaires/bénéfices